



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation du personnel de l'Établissement français du sang

Question écrite n° 42739

Texte de la question

Mme Lise Magnier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation du personnel de l'Établissement français du sang de la région Grand Est et au niveau national. Depuis quelques mois, il semblerait que l'Établissement français du sang rencontre de nombreuses difficultés en matière de recrutement en raison de la non application du Ségur de la santé à cet établissement public. Il manquerait donc, à l'heure actuelle, plus de 300 personnes au niveau national, entraînant l'annulation de collectes, le transfert d'analyses biologiques de site en site, la sous-traitance d'analyses aux laboratoires privés, la fermeture de sites de collectes. Les stocks de sang sont, par conséquent, descendus en dessous des seuils critiques avec 75 000 poches de sang pour un besoin de 100 000 poches. Le modèle de transfusion français est reconnu au niveau international pour son éthique, la qualité de ses produits, sa sécurité et son professionnalisme. Les Français y sont très attachés. Aussi, elle lui demande pourquoi l'Établissement français du sang n'a pas été intégré dans le Ségur de la santé et quelles actions il compte mettre en œuvre afin de sauvegarder le système transfusionnel français.

Données clés

Auteur : [Mme Lise Magnier](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42739

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 novembre 2021](#), page 8418

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)